Image not found or type unknown

Accord dso pour dette de 2010, a faire ou pas

Par **marie77**, le **28/11/2017** à **23:28**

bonsoir, j'ai eu une dette avec axa banque qui date de 2010 et la j'ai dso capital qui appelle de 8h du matin a 00h15 .je n'en peux plus, je l'ai ai rappellé et dit que j'étais ok de payer 50 euros par mois mais je n'ai encore rien payé, que dois je faire?

Par **youris**, le **29/11/2017** à **13:42**

bonjour,
depuis 2010, votre dette est prescrite si votre créancier n'a pas obtenu de titre exécutoire.
une société de recouvrement n'a aucun pouvoir.
demandez leur s'il possède un titre exécutoire ce qui serait surprenant.
dans ce cas, ne reconnaissez rien, ne payez rien.
salutations

Par **marie77**, le **29/11/2017** à **13:51**

Quel est le delai legal pour reclamer une dette?
Je demanade à DSO pour le titre executoire c'est sa?
Je risque quoi si je refuse de payer?Huissier?
Axa peut elle engager des poursuites?

Par **Visiteur**, le **29/11/2017** à **16:11**

Bonjour,
c'est dingue l'angoisse que peut provoquer un simple huissier ! Un créancier a 2 ans pour vous traîner devant la justice (forclusion) afin de se faire payer. Pour des crédits à la conso en général. Ce délai court à partir du premier incident de paiement qui recule à chaque fois qu'on rembourse une échéance. Passé ce délai, c'est perdu pour lui. Sauf si vous avez déménagé et rien dit. Si une injonction de payer a été émise c'est par un tribunal. L'huissier a alors 10 ans je crois pour réclamer la dette. Si l'huissier n'a pas ce document; il ne peut rien ! Sa seule arme sont des courriers et appels à répétition avec des menaces de saisies diverses et variées. Certains vous proposent même une réduction de 40% si vous payez dans le mois ! Par contre, si vous avez le malheur de verser le moindre centime... vous arrêtez la forclusion,

et là...

Par **marie77**, le **29/11/2017** à **16:15**

la pour le coup c'etait la reserve d'argent que j'avais avec ma carte axa (environ 1800 euros) ! cela date de 2010 ou 2011!!! depuis rien pas de relance et la j'ai dso qui me harcele!!!!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés